

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

n°812

Du 28 juillet au 31 août 2017

Sommaire

[Concurrence](#)
[Consommation](#)
[Droit général de l'UE et Institutions](#)
[Droits fondamentaux](#)
[Economie et Finances](#)
[Energie et Environnement](#)
[Justice](#)
[Recherche et Société de l'information](#)
[Transports](#)

BREVE DE LA SEMAINE

Semestre européen 2017 de coordination des politiques économiques / Programmes nationaux de réforme et de stabilité de la France / Recommandation / Publication (9 août)

La [recommandation](#) du Conseil de l'Union européenne concernant le programme national de réforme de la France pour 2017 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour 2017 a été publiée, le 9 août dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Dans le cadre du Semestre européen 2017 de coordination des politiques économiques, la France a présenté en avril 2017 ses programmes nationaux de réforme et de stabilité pour 2017. Après évaluation de ces derniers, le Conseil recommande à la France, notamment, de poursuivre des efforts budgétaires importants en 2018, en tenant compte de la nécessité de conforter la reprise actuelle et de garantir la soutenabilité de ses finances publiques. Il note que la France a l'un des ratios de dépenses publiques par rapport au PIB les plus élevés de l'Union européenne et lui recommande d'entreprendre un réexamen exhaustif des postes de dépenses, la revue de ces dernières ayant mis en évidence des gains d'efficacité et des réductions des dépenses. En outre, il recommande de consolider les mesures de réduction du coût du travail afin d'optimiser leur efficacité de manière budgétairement neutre et d'accroître leurs effets sur l'emploi et l'investissement. Le Conseil relève que la France a l'un des taux moyens d'impôt effectif sur les sociétés les plus élevés de l'Union et estime qu'elle devrait élargir l'assiette globale de l'impôt et poursuivre la mise en œuvre de la diminution prévue du taux nominal de l'impôt sur les sociétés. En matière d'emploi, il recommande d'améliorer l'accès au marché du travail des demandeurs d'emploi, y compris en revoyant le système d'enseignement et de formation professionnelle, et de veiller à ce que les évolutions du salaire minimal soient compatibles avec la création d'emplois et la compétitivité. Le Conseil relève que, malgré une amélioration des performances globales en matière de réglementation, les entreprises en France restent confrontées à de lourdes contraintes réglementaires et à une législation changeant rapidement. Dès lors, il appelle à poursuivre la réduction des charges réglementaires pesant sur les entreprises. En matière de services, le Conseil relève que la concurrence s'est améliorée dans un certain nombre de secteurs mais que certains secteurs importants économiquement, tels que la comptabilité, l'architecture, les services à domicile, les services d'hébergement et de restauration, de taxi et de location de véhicules avec chauffeurs, restent caractérisés par une faible concurrence et/ou des obstacles réglementaires. A cet égard, il recommande à la France de continuer à lever les barrières à la concurrence dans le secteur des services, y compris dans les services aux entreprises et les professions réglementées. Enfin, le Conseil estime que les résultats de la France dans le domaine de l'innovation sont insuffisants et lui recommande de simplifier les programmes de soutien public à l'innovation et d'en améliorer l'efficacité. (MS)

ENTRETIENS EUROPEENS - VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

| | |
|--|---|
| <p>ENTRETIENS EUROPEENS A LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE BRUXELLES</p> <p>FONCTION PUBLIQUE EUROPEENNE : Accompagner et défendre efficacement le personnel des institutions et agences européennes</p> <p>Vendredi 13 octobre 2017</p> <p>Descriptions et informations Délégation des Barreaux de France Avenue de la Reine Elisabeth II 1050 Bruxelles E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu www.dbfbruxelles.eu</p> | <p>ENTRETIENS EUROPEENS A LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE - BRUXELLES Vendredi 13 octobre 2017</p> <p>FONCTION PUBLIQUE EUROPEENNE : Accompagner et défendre efficacement le personnel des institutions et agences européennes</p> <p>Programme en ligne : cliquer ICI Pour vous inscrire par mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu ou bien directement sur le site Internet : http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/</p> |
|--|---|

[Appels d'offres](#)
[Publications](#)
[Formations](#)
[Manifestations](#)

Concentration / Projet d'acquisition / Bayer / Monsanto / Marchés des pesticides et des semences / Ouverture d'une enquête approfondie (22 août)

La Commission européenne a décidé, le 22 août dernier, d'ouvrir une enquête approfondie afin de déterminer si le projet d'acquisition de Monsanto (Etats-Unis) par Bayer (Allemagne) est conforme au [règlement 139/2004/CE](#) relatif au contrôle des concentrations entre entreprises. Bayer est une entreprise diversifiée présente dans les secteurs des produits pharmaceutiques, des produits de santé grand public, de l'agriculture et de la santé animale. Elle exerce aussi des activités de développement de technologies en agriculture numérique. Monsanto est une entreprise du domaine agricole qui produit des semences de grande culture, des semences potagères et fruitières et des caractères issus de la biotechnologie. Elle propose aussi des pesticides. En outre, elle participe à des activités de recherche en agriculture biologique et fournit des services d'agriculture numérique à des agriculteurs. L'opération envisagée créerait l'opérateur le plus important au niveau mondial dans les secteurs des pesticides et des semences, déjà très concentrés. Les 2 entreprises ont déjà présenté des engagements, le 31 juillet dernier, afin de répondre aux préoccupations exprimées à titre préliminaire par la Commission. Toutefois, celle-ci a jugé que ces engagements n'étaient pas suffisants pour dissiper clairement les doutes sérieux quant à la compatibilité de l'opération avec le droit de l'Union européenne. L'enquête de la Commission devra déterminer si l'opération n'aurait pas pour effet de réduire sensiblement la concurrence dans des marchés différents et n'entraînerait pas une hausse des prix, une baisse de la qualité, une réduction du choix des consommateurs et un recul de l'innovation. L'ouverture d'une enquête approfondie ne préjuge pas de l'issue de la procédure. La Commission dispose d'un délai de 90 jours ouvrables, soit jusqu'au 8 janvier 2018, pour arrêter une décision. (MS)

Feu vert à l'opération de concentration Amundi / Crédit Agricole / Pioneer Investments (22 août)

La [décision](#) de la Commission européenne de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle la société Amundi S.A., filiale de Crédit Agricole S.A. (France), acquiert le contrôle exclusif de Pioneer Global Asset Management, la branche de gestion d'actifs de UniCredit (Italie), par rachat d'actions, a été publiée, le 22 août dernier, au Journal Officiel de l'Union européenne (cf. *L'Europe en Bref* n°[797](#)). (CB)

Feu vert à l'opération de concentration Ardian / APG / PGGM / LBC Tank Terminals (15 août)

La [décision](#) de la Commission européenne de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Ardian (France), l'entreprise APG Infrastructure Pool 2011, contrôlée par APG Asset Management (« APG », Pays-Bas), et 2 entités appartenant à l'entreprise PGGM (« PGGM », Pays-Bas) acquièrent le contrôle exclusif des activités de stockage de l'entreprise LBC Tank Terminals Group Holding Netherland Coöperatief (« LBC Tank Terminals », Belgique), par achat d'actions, a été publiée, le 15 août dernier, au Journal Officiel de l'Union européenne (cf. *L'Europe en Bref* n°[811](#)). (CB)

Feu vert à l'opération de concentration Brookfield / Engie / FHHGL (18 août)

La [décision](#) de la Commission européenne de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle les entreprises Brookfield Renewable UK Hydro (« Brookfield », Canada), et Engie S.A. (« Engie », France) acquièrent le contrôle exclusif des activités de fourniture d'électricité de l'entreprise FHH (Guernesey) Limited (« FHHGL », Guernesey), par achat d'actions, a été publiée le 18 août dernier, au Journal Officiel de l'Union européenne. (CB)

Feu vert à l'opération de concentration LVMH / Marcolin (3 août)

La [décision](#) de la Commission européenne de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle les entreprises LVMH-Moët Hennessy Louis Vuitton (« LVMH », France) et Marcolin (« Marcolin », Italie) acquièrent le contrôle de l'ensemble des activités d'une société nouvellement créée constituant une entreprise commune, par achat d'actions, a été publiée, le 3 août dernier, au Journal Officiel de l'Union européenne (cf. *L'Europe en Bref* n°[810](#)). (CB)

Feu vert à l'opération de concentration Peugeot / Opel (25 juillet)

La [décision](#) de la Commission européenne de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Peugeot S.A. (« PSA », France) acquiert le contrôle exclusif des activités automobiles européennes de General Motors sous les marques Opel/Vauxall (« Opel »), par achat d'actions et d'actifs, a été publiée, le 26 juillet dernier, au Journal officiel de l'Union européenne (cf. *L'Europe en Bref* n°[807](#)). (CB)

Feu vert à l'opération de concentration PGA Group / Groupe Bernard / CDPR (5 août)

La [décision](#) de la Commission européenne de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle les entreprises PGA Group (France) et Groupe Bernard (France) acquièrent le contrôle exclusif des activités de distribution de pièces automobiles de l'entreprise CDPR, par achat d'actions, a été publiée, le 5 août dernier, au Journal Officiel de l'Union européenne (cf. *L'Europe en Bref* n°[809](#)). (CB)

Feu vert à l'opération de concentration Total / Atos / InTouch Corp / InTouch SAS (29 août)

La [décision](#) de la Commission européenne de ne pas s'opposer à l'opération de concentration, dont le projet lui avait été préalablement notifié le 29 juillet dernier, par lequel Total Outre-Mer S.A. (« TOM », France) appartenant au groupe Total (France), Wordline S.A. (« Wordline », France) appartenant au groupe Atos

(France) et InTouch Corp (Ile Maurice) acquièrent le contrôle en commun d'InTouch S.A.S. (France) et de ses filiales, par achat d'actions, a été publiée, le 29 août dernier, au Journal Officiel de l'Union européenne. TOM est une société du groupe Total dont les activités se concentrent principalement en Afrique. Le groupe Total est spécialisé, notamment, dans l'exploration, la production, le transport, le stockage et la vente de pétrole et de gaz naturel. Worldline est une société active dans le secteur des paiements et services transactionnels. InTouch Corp et InTouch S.A.S. sont des sociétés spécialisées dans l'agrégation de moyens de paiement et service digitaux en Afrique. (CB)

Notification préalable à l'opération de concentration APG / Portefeuille (2 août)

La Commission européenne a reçu notification, le 2 août dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise APG Asset Management (« APG », Pays-Bas) acquiert indirectement le contrôle d'un portefeuille de sociétés, par achat d'actions. APG est une société commerciale de gestion d'actifs et exerce, également, des activités de conseil dans le domaine des plans de retraite collectifs. Le portefeuille se compose de 48 sociétés d'infrastructures européennes en Belgique, France, Allemagne, Irlande, Pays-Bas et au Royaume-Uni. Les tiers intéressés étaient invités à soumettre leurs observations, avant le 12 août 2017. (CB)

Notification préalable à l'opération de concentration Ardian / Assystem GPS (3 août)

La Commission européenne a reçu notification, le 3 août dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise Ardian France S.A. (« Ardian », France) acquiert le contrôle de la branche d'activité GPS du groupe Assystem (« Assystem GPS », France), par achat d'actions. Ardian détient des investissements en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, ainsi que des participations dans des sociétés actives dans le secteur de l'ingénierie industrielle. Assystem GPS est spécialisée dans l'ingénierie produits et services post-développement dans les secteurs de l'aérospatial, de l'automobile, du transport et de l'industrie. Les tiers intéressés étaient invités à soumettre leurs observations, avant le 13 août 2017. (CB)

Notification préalable à l'opération de concentration BNPP / Starwood / Hotel Portfolio (11 août)

La Commission européenne a reçu notification, le 11 août dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel les entreprises BNP Paribas Group (« BNPP », France) et Starwood Hotels & Resorts Worldwide (« Starwood », Etats-Unis) appartenant à Marriott International (« Marriott », Etats-Unis) acquièrent le contrôle en commun d'un portefeuille hôtelier constitué de deux hôtels situés en Italie, par achat d'actions et contrats de gestion hôtelière antérieurs. BNPP est un groupe bancaire dont les principaux domaines d'activité sont la banque de détail et les services bancaires aux particuliers, ainsi que la banque d'entreprise et la banque institutionnelle. Starwood est une filiale à 100% de Marriott, société hôtelière assurant la gestion et le franchisage d'hôtels et de biens immobiliers. Les tiers intéressés étaient invités à soumettre leurs observations, avant le 21 août 2017. (CB)

Notification préalable à l'opération de concentration CVC / PAI / Cortefiel (19 août)

La Commission a reçu notification, le 19 août dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel CVC Capital Partnes SICAV-FIS S.A. (« CVC », Luxembourg) et PAI Partners S.A.S. (« PAI », France) acquièrent le contrôle en commun de la société Cortefiel S.A. (« Cortefiel », Espagne), par achat d'actions. CVC est une société active dans le secteur du conseil à des fonds et plateformes d'investissement. PAI est une société spécialisée dans la gestion et le conseil de fonds détenant des entreprises présentes dans divers secteurs. Cortefiel est une société présente, notamment, dans la production et la distribution de détail de vêtements. Les tiers intéressés étaient invités à soumettre leurs observations, avant le 29 août 2017. (CB)

Notification préalable à l'opération de concentration Essilor / Luxottica (31 août)

La Commission européenne a reçu notification, le 31 août dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel les entreprises Essilor International S.A. (« Essilor », France) et Luxottica Group (« Luxottica », Italie) fusionnent au sein d'une nouvelle entreprise commune. Essilor est une société spécialisée, notamment, dans le développement de lentilles ophtalmiques correctives. Luxottica est active dans les secteurs de la conception, production et distribution des articles de lunetterie. Les tiers intéressés sont invités à présenter leurs observations avant le 10 septembre 2017, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMPMERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence M.8394 – Essilor / Luxottica, à l'adresse suivante : Commission européenne, Direction générale de la concurrence, Greffe des concentrations, 1049 Bruxelles, Belgique. (CB)

Notification préalable à l'opération de concentration Groupe Lactalis / Omira (4 août)

La Commission européenne a reçu notification, le 4 août dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise BSA International S.A. (« BSA », Belgique), appartenant au groupe Lactalis (France), acquiert le contrôle exclusif de l'ensemble de la société Omira Industrie, ainsi que de toutes les autres filiales et pratiquement tous les actifs de sociétés connexes (« Omira », Allemagne), par achat d'actions et d'actifs. Groupe Lactalis est une entreprise spécialisée dans la production et la commercialisation de produits laitiers en Europe. Omira est une société active dans le secteur de la fabrication de produits laitiers, particulièrement présente sur les marchés allemands. Les tiers intéressés étaient invités à soumettre leurs observations, avant le 14 août 2017. (CB)

Notification préalable à l'opération de concentration ProSiebenSat.1 Media / Télévision Française 1 / Mediaset (4 août)

La Commission européenne a reçu notification, le 4 août dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel les entreprises ProSiebenSat.1 Media (« P7S1 », Allemagne), Télévision Française 1 S.A. (« TF1 », France) et Mediaset (« Mediaset », Italie) acquièrent le contrôle exclusif d'une société nouvellement créée constituant une entreprise commune, par achat d'actions. P7S1, TF1 et Mediaset sont des sociétés holding d'un des principaux réseaux de télévision à accès libre respectivement en Allemagne, France et Italie. Les tiers intéressés étaient invités à soumettre leurs observations, avant le 14 août 2017. (CB)

[Haut de page](#)

CONSOMMATION

Vente en ligne / Surveillance du marché / Lignes directrices (28 juillet)

La Commission européenne a présenté, le 28 juillet dernier, des [lignes directrices](#) relatives à la surveillance du marché pour les produits vendus en ligne. Ces lignes directrices s'inscrivent dans le cadre du [règlement 765/2008/CE](#) fixant les prescriptions relatives à l'accréditation et à la surveillance du marché pour la commercialisation des produits et de la [directive 2001/95/CE](#) relative à la sécurité générale des produits. Elles visent à améliorer l'application de ces 2 principaux actes législatifs en la matière afin de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs au sein de l'Union européenne. En outre, elles ont pour objectif de garantir, par une meilleure compréhension et application des réglementations, l'égalité des conditions de concurrence entre les opérateurs économiques des chaînes de commercialisation classiques et en ligne. (EH)

[Haut de page](#)

DROIT GENERAL DE L'UE ET INSTITUTIONS

Agenda du Parlement européen (23 août)

Le Parlement européen sera amené, pendant les mois à venir, à examiner un certain nombre de textes. En matière d'immigration, il donnera son accord final à un projet visant à accélérer et à renforcer les contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne et les députés de la commission LIBE seront amenés à définir la position de leur commission sur la révision du système de Dublin. En matière sociale, les députés examineront une proposition législative autour de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et se prépareront aux négociations avec le Conseil sur la révision de la [directive 96/71/CE](#) concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services. En matière économique et fiscale, le Parlement européen sera amené à se prononcer sur une mise à jour des droits d'auteur et sur une proposition de règlement sur le respect de la vie privée en ligne, d'une part, et sur les changements à la législation existante en matière de blanchiment et de transparence fiscale des entreprises, d'autre part. A cet égard, la commission d'enquête lancée suite au scandale des Panama papers présentera d'ici à la fin de l'année ses conclusions. (JJ) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

DROITS FONDAMENTAUX

Erreur médicale / Indemnisation du préjudice subi / Interdiction de la discrimination / Droit au respect de la vie privée et familiale / Arrêt de la Cour (25 juillet)

Saisie d'une requête dirigée contre le Portugal, la Cour européenne des droits de l'homme a interprété, le 25 juillet dernier, l'article 14 combiné à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, relatifs, respectivement, à l'interdiction de la discrimination et au droit au respect de la vie privée et familiale (*Carvalho Pinto de Sousa Morais c. Portugal*, requête n°17484/15 – disponible uniquement en anglais). La requérante, ressortissante portugaise, a subi une opération gynécologique, au cours de laquelle son nerf pudendal a été accidentellement lésé, lui causant de graves douleurs et de nombreuses difficultés d'ordre sexuel. L'indemnisation reçue par la requérante en première instance en réparation de son préjudice a été revue à la baisse par la Cour administrative suprême, qui a considéré, notamment, que les douleurs subies par la requérante existaient déjà avant l'opération et que cette dernière était âgée de 50 ans, un âge où l'importance de la sexualité est moindre. La requérante alléguait que la décision de la Cour administrative suprême était discriminatoire, en violation de l'article 14 combiné à l'article 8 de la Convention. La Cour précise, tout d'abord, que l'égalité des genres est un objectif majeur pour les Etats membres du Conseil de l'Europe et que les références aux traditions, aux postulats généraux ou aux comportements sociaux ne suffisent pas à justifier une différence de traitement fondée sur le sexe. La Cour constate, ensuite, que l'âge et le sexe sont des éléments décisifs dans la décision de la juridiction nationale, qui a considéré que l'importance physique et psychologique de la sexualité chez une femme de 50 ans était moindre. Elle rappelle que, dans 2 arrêts rendus en 2008 et 2014 par cette même juridiction, concernant des actions formées à la suite d'erreurs médicales causant à des patients de sexe masculin des difficultés d'ordre sexuel, cette dernière n'avait pas pris en compte l'âge ni le sexe des demandeurs pour l'indemnisation des préjudices subis. La Cour considère ainsi que la décision de la

juridiction nationale en cause est constitutive d'une discrimination fondée sur le sexe et, partant, la Cour conclut à la violation de l'article 14, en combinaison avec l'article 8 de la Convention. (AT)

Examen d'un appel / Délai raisonnable / Droit à un procès équitable / Non-violation / Arrêt de la CEDH (25 juillet)

Saisie d'un recours dirigé contre l'Ukraine, la Cour européenne des droits de l'homme a interprété, le 25 juillet dernier, l'article 6 §1 de la Convention européenne des droits de l'homme relatif au droit à un procès équitable (*Khlebik c. Ukraine, requête n°2945/16* – disponible uniquement en anglais). Le requérant, ressortissant ukrainien condamné à une peine d'emprisonnement, a interjeté appel de sa condamnation peu avant le début des hostilités dans l'est de l'Ukraine en 2014. Après s'être plaint de la lenteur des autorités ukrainiennes dans l'examen de son dossier, il a été informé que la juridiction d'appel ne pouvait le traiter parce qu'il se trouvait dans une zone que le gouvernement ukrainien ne contrôlait plus. Le requérant alléguait, dès lors, que le défaut d'adoption par les autorités ukrainiennes d'une loi permettant l'examen effectif de son appel emportait violation de son droit à un procès équitable. Saisie dans ce contexte, la Cour examine si les autorités ukrainiennes ont pris toutes les mesures qui étaient concrètement en leur pouvoir, au vu des circonstances, pour rendre effectifs les droits garantis au requérant par l'article 6 de la Convention. Elle note, tout d'abord, que le requérant a demandé le concours du Commissaire parlementaire aux droits de l'homme, que ce dernier n'a pu lui prêter. Elle relève, ensuite, qu'il n'a pas été démontré qu'une nouvelle enquête et un nouveau procès pouvaient effectivement être conduits. En effet, aucun élément pertinent du dossier n'était disponible du fait de la localisation de l'infraction commise et du procès du requérant, dans des zones non contrôlées par le gouvernement. Elle observe, enfin, qu'une révision de la condamnation et de la peine du requérant à l'aune des éléments disponibles et avant de reprendre possession de l'intégralité du dossier aurait pu nuire à l'éventualité d'un contrôle plus avisé de celui-ci à l'avenir. La Cour considère que les autorités ukrainiennes ont fait tout ce qui était en leur pouvoir, au vu des circonstances, pour mettre fin à la situation du requérant. Partant, la Cour conclut à la non-violation de l'article 6 §1 de la Convention. (MT)

[Haut de page](#)

ECONOMIE ET FINANCES

Union des marchés de capitaux / Post-marché / Consultation publique (23 août)

La Commission européenne a lancé, le 23 août dernier, une [consultation publique](#) sur le démantèlement des barrières et les stratégies qui doivent être adoptées sur le post-marché des capitaux (disponible uniquement en anglais). Celle-ci vise à recueillir les avis des parties prenantes sur l'état du marché, définir les problématiques auxquelles sont confrontés les fournisseurs de services et déterminer quelles sont les barrières qui persistent. Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs observations, avant le 15 novembre 2017, en répondant à un questionnaire en ligne. (EH)

[Haut de page](#)

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Accès à la justice en matière d'environnement / Communication (18 août)

La Commission européenne a présenté, le 18 août dernier, une [communication](#) sur l'accès à la justice en matière d'environnement. Cette communication constate qu'un manque de clarté est à l'origine des obstacles à l'accès à une justice efficace en matière d'environnement. La communication s'appuie sur les dispositions du droit de l'Union européenne, notamment, sur la Charte des droits fondamentaux et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne afin de décrire les moyens dont dispose le public pour contester, devant une instance judiciaire ou une autre instance similaire, des décisions, actes ou omissions d'autorités publiques. En outre, la Commission détermine l'étendue du pouvoir d'ester en justice ainsi que la portée du contrôle juridictionnel du juge et les voies de recours effectives que peut offrir le droit national. Pour chaque cas, la Commission fournit des indications claires sur les conditions à remplir au niveau national pour que les exigences soient satisfaites. La communication clarifie l'état du droit et peut constituer une source de référence pour les administrations nationales, les juridictions nationales mais aussi le public, notamment les personnes physiques et les ONG. (EH)

Étiquetage énergétique / Règlement / Publication (28 juillet)

Le [règlement 2017/1369/UE](#) établissant un cadre pour l'étiquetage énergétique a été publié, le 28 juillet dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Celui-ci remplace la [directive 2010/30/UE](#) concernant l'indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l'énergie, en conservant le même champ d'application mais en améliorant certaines de ses dispositions afin de clarifier et de mettre à jour leur contenu, au regard des progrès technologiques récents en matière d'efficacité énergétique. Le règlement est considéré comme l'instrument juridique approprié en ce qu'un cadre réglementaire harmonisé à l'échelle de l'Union européenne réduit les coûts pour les fabricants et assure des conditions de concurrence équitables au sein du Marché intérieur. (JJ)

Union de la sécurité / Rapport mensuel (27 juillet)

La Commission européenne a présenté, le 27 juillet dernier, son 9^{ème} [rapport mensuel](#) sur les progrès dans la mise en place d'une Union de la sécurité réelle et effective. D'une part, le rapport évalue de manière globale la politique de l'Union européenne en matière de sécurité. A cet égard, l'évaluation confirme la pertinence des principaux instruments de la politique de l'Union en matière de sécurité mais recense, également, les défis et lacunes. Le rapport décrit la manière dont la Commission envisage d'y répondre, notamment en diminuant la complexité des instruments et outils de l'Union et en renforçant ses capacités par la mise en commun des ressources et des compétences et exploitations des synergies. D'autre part, le rapport fournit des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dossiers prioritaires sur la sécurité et les prochaines étapes prévues pour lutter contre le financement du terrorisme. (EH)

[Haut de page](#)

JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

Améliorer l'accès transfrontière aux preuves électroniques en matière pénale / Consultation publique (4 août)

La Commission européenne a lancé, le 4 août dernier, une [consultation publique](#) sur l'amélioration de l'accès transfrontière aux preuves électroniques en matière pénale (disponible uniquement en anglais). Celle-ci vise à recueillir les avis des parties prenantes sur les pratiques actuelles d'obtention de preuves électroniques transfrontières dans les Etats membres ainsi que sur les problèmes pratiques et juridiques causés par les faiblesses des réglementations actuelles. Elle a pour objectif d'identifier des éventuelles initiatives qui pourraient être proposées au niveau européen concernant, notamment, les mécanismes de coopération directe entre les Etats membres, la mise en place d'un système d'information commun et les mécanismes de coopération avec les pays tiers. Il s'agit, pour la Commission, d'évaluer l'ampleur des actions horizontales ou sectorielles nécessaires au niveau de l'Union européenne, dans le respect du principe de subsidiarité. Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs observations, avant le 27 octobre 2017, en répondant à un questionnaire en ligne. (JJ/AT)

Lutte contre la fraude / Intérêts financiers de l'Union / Directive / Publication (28 juillet)

La [directive 2017/1371/UE](#) relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal a été publiée, le 28 juillet dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Celle-ci vise à établir des règles minimales relatives à la définition des infractions pénales et des sanctions en matière de lutte contre la fraude et les autres activités illégales portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne, afin de renforcer efficacement la protection contre les infractions pénales qui portent atteinte à ses intérêts financiers conformément à l'acquis de l'Union dans ce domaine. Le texte prévoit, notamment, que la notion de fraude couvre les comportements frauduleux portant atteinte aux dépenses, aux recettes et aux avoirs, au préjudice du budget général de l'Union, y compris les opérations financières. Il distingue la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union des autres infractions pénales liées y portant atteinte également. La directive est entrée en vigueur le 6 août 2017 et les Etats membres sont tenus de la transposer dans leur ordre juridique au plus tard le 6 juillet 2019. (MT)

Résolution amiable des litiges / Consultation publique (31 juillet)

La Commission européenne a lancé, le 31 juillet dernier, une [consultation publique](#) sur le règlement amiable des différends entre autorités publiques et investisseurs au sein du Marché intérieur (disponible uniquement en anglais). Celle-ci vise à recueillir les avis des parties prenantes sur la nécessité d'établir un cadre juridique européen et sur les caractéristiques que celui-ci devrait revêtir le cas échéant. Elle vise, en outre, à déterminer s'il existe un besoin de clarifier les droits des investisseurs au sein du Marché intérieur. Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs observations, avant le 3 novembre 2017, en répondant à un questionnaire en ligne. (JJ)

[Haut de page](#)

RECHERCHE ET SOCIETE DE L'INFORMATION

Initiative de l'Union européenne pour le développement du « High performance computing » / Consultation publique (4 août)

La Commission européenne a lancé, le 4 août dernier, une [consultation publique](#) sur l'initiative européenne en matière de développement du « High performance computing » (disponible uniquement en anglais). Celle-ci vise à recueillir les avis des parties prenantes sur les principaux défis et objectifs et sur la valeur ajoutée de la coordination au niveau européen du développement des superordinateurs ainsi que sur les modalités de cette initiative (agenda, participants et leur rôle, responsabilités). Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs observations, avant le 5 septembre 2017, en répondant à un questionnaire en ligne. (JJ)

[Haut de page](#)

Agence européenne pour la sécurité maritime / Consultation publique (27 juillet)

La Commission européenne a lancé, le 27 juillet dernier, une [consultation publique](#) sur les travaux de l'agence européenne pour la sécurité maritime. Celle-ci vise à recueillir les avis des parties prenantes sur les performances de l'Agence afin de distinguer les améliorations à envisager. Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs observations, avant le 22 novembre 2017, en répondant à un questionnaire en ligne. (EH)

Assurance des véhicules automoteurs / Consultation publique (28 juillet)

La Commission européenne a lancé, le 28 juillet dernier, une [consultation publique](#) sur la [directive 2009/103/CE](#) concernant l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs et le contrôle de l'obligation d'assurer cette responsabilité. Celle-ci vise à recueillir les avis des parties prenantes sur tous les éléments de la directive afin de définir quels amendements pourraient être effectués et quels seraient leurs impacts. Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs observations, avant le 20 octobre 2017, en répondant à un questionnaire en ligne. (EH)

Chaîne d'approvisionnement alimentaire / Consultation publique (16 août)

La Commission européenne a lancé, le 16 août dernier, une [consultation publique](#) sur l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Celle-ci vise à recueillir les avis des parties prenantes sur les pratiques commerciales déloyales dans ce secteur, sur la transparence du marché et sur la coopération entre producteurs. Cette consultation contribuera à l'élaboration d'une étude d'impact et complètera les travaux concernant l'avenir de la politique agricole commune. Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs observations, avant le 17 novembre 2017, en répondant à un questionnaire en ligne. (EH)

Liste noire des compagnies aériennes / Consultation publique (11 août)

La Commission européenne a lancé, le 11 août dernier, une [consultation publique](#) sur le [règlement 2111/2005/CE](#) relatif à la liste noire des compagnies aériennes. Celle-ci vise à recueillir les avis des parties prenantes en vue d'actualiser la liste des compagnies aériennes concernées et d'introduire une obligation d'informer les passagers de l'identité de la compagnie aérienne effectuant le voyage. Cette consultation contribuera à évaluer si les objectifs du règlement ont été atteints. Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs observations, avant le 7 novembre 2017, en répondant à un questionnaire en ligne. (EH)

Réseau européen de transport / Consultation publique (1^{er} juillet)

La Commission européenne a lancé, le 1^{er} juillet dernier, une [consultation publique](#) sur la mise en œuvre du « Trans-European Transport Network ». Celle-ci vise à recueillir les avis des parties prenantes sur les problèmes principaux et les solutions pour faciliter la mise en œuvre du réseau. Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs observations, avant le 9 octobre 2017, en répondant à un questionnaire en ligne. (EH)

Sécurité générale des véhicules / Protection des piétons / Consultation publique (31 juillet)

La Commission européenne a lancé, le 31 juillet dernier, une [consultation publique](#) sur le [règlement 661/2009/CE](#) relatif à la protection générale des véhicules et le [règlement 78/2009/CE](#) relatif à la protection des piétons. Celle-ci vise à recueillir les avis des parties prenantes sur les meilleurs moyens d'améliorer les mesures actuelles de sécurité des véhicules et de compléter les études existantes dans ce domaine. Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs observations, avant le 22 octobre 2017, en répondant à un questionnaire en ligne. (EH)

[Haut de page](#)

Les appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

INSTITUTIONS EUROPEENNES

Belgique / Commission européenne - DG Employment, Social Affairs and Inclusion / Services juridiques (16 août)

La Commission européenne a publié, le 16 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 155-321208, JOUE S143 du 16 août 2017*). Le marché a pour objet la mise en œuvre d'un réseau d'experts en mobilité au sein de l'Union européenne en matière de libre circulation des travailleurs et coordination des régimes de sécurité sociale. La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **14 septembre 2017 à 17h00**. (EH)

Slovénie / Agence de coopération des régulateurs de l'énergie / Services d'assistance juridique (30 août)

L'agence de coopération des régulateurs de l'énergie a publié, le 30 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 165-339166, JOUE S 165 du 30 août 2017*). La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **12 novembre 2017 à 16h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais](#). (EH)

FRANCE

Annemasse Agglomération / Services de conseil et de représentation juridiques (23 août)

Annemasse Agglomération a publié, le 23 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 160-330394, JOUE S160 du JOUE du 23 août 2017*). Le marché porte sur la mise en œuvre d'un accord-cadre ayant pour objet une expertise spécialisée en droit de l'urbanisme commercial. Le marché n'est pas divisé en lots. La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **25 septembre 2017 à 16h00**. (EH)

Département des Alpes-Maritimes / Services de conseil et de représentation juridiques (16 août)

Le département des Alpes-Maritimes a publié, le 16 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 155-322177, JOUE S155 du 16 août 2017*). Le marché porte sur la mise en œuvre d'un accord-cadre ayant pour objet une mission d'optimisation des bases fiscales de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Le marché n'est pas divisé en lots. La durée du marché est de 38 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **13 septembre 2017 à 15h30**. (EH)

Direction de l'administration pénitentiaire / Services juridiques (28 juillet)

La Direction de l'administration pénitentiaire a publié, le 28 juillet dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 143-294775, JOUE S143 du 28 juillet 2017*). Le marché porte sur la mise en œuvre d'un accord-cadre ayant pour objet la prestation de conseils juridiques dans le cadre du projet de refinancement des contrats de partenariats. Le marché n'est pas divisé en lots. La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **4 septembre 2017 à 12h00**. (EH)

Limoges Habitat / Services de conseil et de représentation juridiques (12 août)

Limoges Habitat a publié, le 12 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 154-319509, JOUE S154 du 12 août 2017*). Le marché porte sur la mise en œuvre d'un accord-cadre ayant pour objet la prestation de conseil juridique et de représentation en justice. Le marché est divisé en 5 lots intitulés, respectivement, « Tribunal d'instance, de Grande Instance et de Commerce », « Droit Administratif, et de l'urbanisme : conseil, assistance juridique et représentation en justice », « Droit pénal : conseil, assistance juridique et représentation en justice », « Droit social : conseil, assistance juridique et représentation en justice », « Audit des risques et gestion de crise ». La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **9 septembre 2017 à 12h00**. (EH)

Ministère de la Transition écologique et solidaire / Services juridiques (16 août)

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire a publié, le 16 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 155-322218, JOUE S155 du 16 août 2017*). Le marché porte sur la mise en œuvre d'un accord-cadre ayant pour objet la mission d'assistance et de conseil juridique pour toute attribution de contrat autoroutier entamée en 2018 ou 2019. Le marché n'est pas divisé en lots. La durée du marché est de 72 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **12 septembre 2017 à 12h00**. (EH)

Radio France / Services juridiques (26 juillet)

Radio France a publié, le 26 juillet dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 141-289990, JOUE S141 du 26 juillet 2017*). Le marché porte sur la mise en œuvre d'un accord-cadre ayant pour objet la gestion courante et administrative relative aux dossiers juridiques liés au programme de réhabilitation de la maison de la Radio. Le marché n'est pas divisé en lots. La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **14 septembre 2017 à 14h00**. (EH)

Sequano Aménagement / Services de conseil et de représentation juridiques (3 août)

Sequano Aménagement a publié, le 3 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 147-304360, JOUE S147 du 3 août 2017*). Le marché porte sur la mise en œuvre d'un accord-cadre ayant pour objet des prestations juridiques dans le cadre de l'opération d'aménagement de la concession Mitry-Princet à Aulnay-sous-Bois. Le marché est divisé en 4 lots intitulés, respectivement « Urbanisme et aménagement », « Commande publique », « Environnement, risques naturels miniers et technologies », « Foncier, immobilier, construction ». La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **11 septembre 2017 à 17h00**. (EH)

Société Immobilière du Département de la Réunion/ Services juridiques (30 août)

La société immobilière du département de la Réunion a publié, le 30 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 165-340154, JOUE S165 du 30 août 2017*). Le marché porte sur la mise en œuvre d'un accord-cadre ayant pour objet la mission d'expertise juridique dans le cadre du projet de renouvellement urbain du centre-ville de la commune. Le marché n'est pas divisé en lots. La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **4 octobre 2017 à 9h00**. (EH)

Société Immobilière du Département de la Réunion / Services juridiques (31 août)

La société immobilière du Département de la Réunion a publié, le 31 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 166-341876, JOUE S166 du 31 août 2017*). Le marché porte sur la mise en œuvre d'un accord-cadre ayant pour objet la mission d'expertise juridique et financière dans le cadre du projet de renouvellement urbain du centre-ville de Saint-André. Le marché n'est pas divisé en lots. La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **4 octobre 2017 à 12h00**. (EH)

Société d'exploitation de la tour Eiffel / Services juridiques (28 juillet)

La société d'exploitation de la tour Eiffel a publié, le 28 juillet dernier, un [avis de marché](#), ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 143-294694, JOUE S143 du 28 juillet 2017*). Le marché porte sur la mise en œuvre d'un accord-cadre ayant pour objet la réalisation de conseil et de représentation en justice en matière de propriété intellectuelle. Le marché n'est pas divisé en lots. La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **25 septembre 2017 à 12h00**. (EH)

Société des Parkings de la Communauté urbaine de Strasbourg / Services juridiques (4 août)

La société des Parkings de la Communauté urbaine de Strasbourg a publié, le 4 août dernier, un [avis de marché](#), ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 148-306604, JOUE S148 du 4 août 2017*). Le marché porte sur la mise en œuvre d'un accord-cadre ayant pour objet la réalisation de services juridiques. Le marché est divisé en 2 lots intitulés respectivement, « Contrat de réseau » et « Prestations d'assistance à la direction ». La durée du marché est fixée entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018. La

date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **8 septembre 2017 à 12h00**. (EH)

Ville Eurométropole de Strasbourg / Services juridiques (8 août)

La Ville Eurométropole de Strasbourg a publié, le 8 août dernier, un [avis de marché](#), ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 150-310616, JOUE S150 du 8 août 2017*). Le marché porte sur la mise en œuvre d'un accord-cadre ayant pour objet l'assistance juridique et financière à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du montage contractuel relatif à la construction du nouveau parc des expositions à Strasbourg. Le marché n'est pas divisé en lots. La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **12 septembre 2017 à 10h00**. (EH)

Ville de Paris / Services juridiques (11 août)

La Ville de Paris a publié, le 11 août dernier, un [avis de marché](#), ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 153-317251, JOUE S153 du 11 août 2017*). Le marché porte sur la mise en œuvre d'un accord-cadre ayant pour objet la représentation légale et la consultation juridique. Le marché est divisé en 12 lots intitulés respectivement, « Droit public général et droit de la commande publique pour la collectivité parisienne », « Droit de l'urbanisme et de l'environnement », « Droit public général et droit de la fonction publique », « Droit de la propriété intellectuelle », « Droit privé général et droit social », « Droit privé général et droit pénal », « Droit privé général et droit de l'immobilier », « Droit des sociétés - droit des associations – droit fiscal », « Représentation juridique devant le Conseil d'état, la Cour de Cassation et le Tribunal des Conflits », « Représentation légale en matière de stationnement payant à Paris sur les arrondissements 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 13 et 20 », « Représentation légale en matière de stationnement payant à Paris sur les arrondissements 7, 14, 15 et 16 », « Représentation légale en matière de stationnement payant à Paris sur les arrondissements 8, 9, 10, 17, 18 et 19 ». La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée **12 septembre 2017 à 12h00**. (EH)

Ville d'Issy-les-Moulineaux / Services de conseil et de représentation juridiques (27 juillet)

La Ville d'Issy-les-Moulineaux a publié, le 27 juillet dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 142-292469, JOUE S142 du 27 juillet 2017*). Le marché porte sur la mise en œuvre d'un accord-cadre ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation lors de contentieux. Le marché est divisé en 11 lots intitulés, respectivement, « Droit public général », « Droit civil des personnes », « Droit de la construction et de l'urbanisme », « Droit du patrimoine », « Droit de la responsabilité et des assurances », « Droit de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité », « Droit de la fonction publique », « Droit public des affaires », « Droit fiscal et droit des finances publiques locales », « Droit des nouvelles technologies, de l'information et de la communication », « Droit social ». La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **12 septembre 2017 à 09h00**. (EH)

ETATS MEMBRES DE L'UE (HORS FRANCE)

Allemagne / Bundesministerium der Justiz für Verbraucherschutz / Services juridiques (26 juillet)

Le Bundesministerium der Justiz und für Verbraucherschutz a publié, le 26 juillet dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 141-289955, JOUE S141 du 26 juillet 2017*). La durée du marché est de 6 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **29 septembre 2017 à 00h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en allemand](#). (EH)

Allemagne / Sächsisches Staatsministerium für Wirtschaft, Arbeit und Verkehr / Services de conseil et d'informations juridiques (11 août)

Le Sächsisches Staatsministerium für Wirtschaft, Arbeit und Verkehr a publié, le 11 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et d'information juridiques (*réf. 2017/S 153-317224, JOUE S153 du 11 août 2017*). La durée du mandat est fixée de la date d'attribution du marché au 31 mars 2020. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **14 septembre 2017 à 14h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en allemand](#). (EH)

Allemagne / Senatsverwaltung für Integration, Arbeit und Soziales / Services juridiques (12 août)

Senatsverwaltung für Integration, Arbeit und Soziales a publié, le 12 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 154-320329, JOUE S154 du 12 août 2017*). La durée du mandat est fixée du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **14 septembre 2017 à 10h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en allemand](#). (EH)

Danemark / Københavns Kommune, Økonomiforvaltningen Kbh. Ejendomme og Indkøb / Services juridiques (17 août)

Københavns Kommune, Økonomiforvaltningen Kbh. Ejendomme og Indkøb a publié, le 17 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 156-323913, JOUE S156 du 17 août 2017*). La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de

réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **4 septembre 2017 à 12h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en danois](#). (EH)

Danemark / Region Hovedstaden / Services de conseil juridique (30 août)

La région de Hovedstaden a publié, le 30 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2017/S 165-340483, JOUE S165 du 30 août 2017*). La durée du marché est de 36 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **15 septembre 2017 à 12h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en danois](#). (EH)

Espagne / Administrador de Infraestructuras Ferroviarias / Services de conseil juridique (3 août)

Administrador de Infraestructuras Ferroviarias a publié, le 3 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2017/S 147-305140, JOUE S147 du 3 août 2017*). La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **18 septembre 2017 à 10h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en espagnol](#). (EH)

Espagne / Hospital Clínic de Barcelona / Services de conseil et de représentation juridiques (4 août)

Hospital Clínic de Barcelona a publié, le 4 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2017/S 148-306655, JOUE S148 du 4 août 2017*). La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **15 octobre 2017 à 10h30**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en espagnol](#). (EH)

Espagne / Secretaría General de la Agencia Estatal Consejo Superior de Investigaciones Científicas / Services juridiques (28 juillet)

Secretaría General de la Agencia Estatal Consejo Superior de Investigaciones Científicas a publié, le 28 juillet dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques en matière de brevets et droit d'auteur (*réf. 2017/S 143-295471, JOUE S143 du 28 juillet 2017*). La durée du marché est fixée entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **3 octobre 2017 à 18h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en espagnol](#). (EH)

Pays-Bas / Waterschap Brabantse Delta / Services juridiques (18 août)

Waterschap Brabantse Delta a publié, le 18 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 157-325510, JOUE S157 du 18 août 2017*). La durée du marché est fixée du 2 janvier 2018 au 31 décembre 2018. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **25 septembre 2017 à 12h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en hollandais](#). (EH)

Pologne / Instytut Immunologii i Terapii Doświadczalnej im. Ludwika Hirszfelda Polska Akademia Nauk / Services de conseil en matière de brevets et de droit d'auteur (10 août)

Instytut Immunologii i Terapii Doświadczalnej a publié, le 10 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil en matière de brevets et de droit d'auteur (*réf. 2017/S 152-316085, JOUE S152 du 10 août 2017*). La date limite de réception des offres et des demandes de participation est fixée au **15 septembre 2017 à 11h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en polonais](#). (EH)

Pologne / Ministerstwo Cyfryzacji / Services de conseil juridique (29 juillet)

Ministerstwo Cyfryzacji a publié, le 29 juillet dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2017/S 144-298189, JOUE S144 du 29 juillet 2017*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **6 septembre 2017 à 11h30**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en polonais](#). (EH)

Royaume-Uni / Department of Finance / Services juridiques (29 juillet)

Le Department of Finance a publié, le 29 juillet dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 144-297736, JOUE S144 du 29 juillet 2017*). La durée du marché est de 36 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **7 septembre 2017 à 15h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais](#). (EH)

Royaume-Uni / Swansea University / Services juridiques (8 août)

Swansea University a publié, le 8 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2017/S 150-310586, JOUE S150 du 8 août 2017*). La durée du marché est de 40 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **4 septembre 2017 à 9h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais](#). (EH)

Royaume-Uni / Barnsley Metropolitan Borough Council / Services juridiques (9 août)

Barnsley Metropolitan Borough Council a publié, le 9 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (réf. 2017/S 151-312824, JOUE S151 du 9 août 2017). La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **11 septembre 2017 à 12h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais](#). (EH)

Royaume-Uni / London Borough of Lambeth / Services juridiques (24 août)

London Borough of Lambeth a publié, le 24 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (réf. 2017/S 161-332420, JOUE S161 du 24 août 2017). La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **14 septembre 2017 à 12h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais](#). (EH)

ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

Norvège / Sykehusinnkjøp HF / Services juridiques (18 août)

Sykehusinnkjøp HF a publié, le 18 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (réf. 2017/S 157-326515, JOUE S151 du 18 juillet 2017). La durée du mandat est fixée du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2021. La date limite de réception des offres et des demandes de participation est fixée au **12 septembre 2017 à 12h00**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en norvégien](#). (EH)

[Haut de page](#)



Publications

L'Observateur de Bruxelles



L'Observateur de Bruxelles, revue trimestrielle, vous permettra de vous tenir informé des derniers développements du droit de l'Union européenne.

Notre dernière édition n°108 :
« 60^{ème} anniversaire des Traités de Rome »
[Sommaire en ligne](#)

[Bulletin d'abonnement à l'Observateur de Bruxelles](#)

[Haut de page](#)

◆ Formation initiale : EFB / EDA

◆ Intervention de la DBF facturée par la DBF :

Tarif horaire (quel que soit le nombre de collaborateurs intervenant) : 75,00 EUR (TVAC)

Frais de déplacement : à la charge de l'EFB/EDA ou refacturé

Frais d'hôtel (si nécessaire) : à la charge de l'EFB/EDA ou refacturé

Frais de restauration (journée) : à la charge de l'EFB/EDA ou refacturé

◆ Intervention par des formateurs (praticiens) extérieurs sollicités par la DBF

Tarif horaire par intervenant facturé directement par leurs soins : 75,00 EUR (TVAC)

Frais de déplacement : à charge de l'EFB/EDA

Frais d'hôtel (si nécessaire) : à charge de l'EFB/EDA

Frais de restauration (journée) : à charge de l'EFB/EDA

◆ Formation continue : Barreaux

◆ Intervention de la DBF facturée par la DBF

Tarif horaire (quel que soit le nombre de collaborateurs intervenant) : 75.00 EUR (TVAC)

Frais de déplacement : à la charge du Barreau ou refacturé par DBF

Frais d'hôtel (si nécessaire) : à la charge du Barreau ou refacturé

Frais de restauration (journée) : à la charge du Barreau ou refacturé

◆ Intervention par des formateurs extérieurs agréés et sollicités par la DBF : organisation des formations sous forme d'ateliers pour résolution de cas pratiques dirigés par des praticiens – (maximum 20 participants) (*)

Tarif horaire par intervenant facturé directement par leurs soins : 75.00 EUR (TVAC)

Frais de déplacement : à la charge du Barreau ou refacturé par DBF

Frais d'hôtel (si nécessaire) : à la charge du Barreau ou refacturé

Frais de restauration (journée) : à la charge du Barreau ou refacturé

(*) Les ateliers (cas pratiques) peuvent également être assurés par la DBF mais son effectif ne lui permet pas de disposer d'un nombre suffisant de formateurs pour gérer une multiplicité d'ateliers

◆ Formation continue dispensée à Bruxelles par la DBF (Entretiens européens, Séminaires-Ateliers, colloques...)

◆ Séminaires-ateliers (durée : 2 journées) 300.00 EUR/240.00 EUR (élèves-avocats)

◆ Les Entretiens Européens (durée : 1 journée) 210.00 EUR/155.00 EUR
(stag.)/120.00 EUR (élèves-avocats)

◆ Les Rencontres Européennes (durée : 1 journée) 210.00 EUR/155.00 EUR
(stag.)/120.00 EUR (élèves-avocats)

Informations administratives – validation des points de formation et récupération des frais auprès du FIF-PL

La DBF est homologuée par le CNB en tant qu'organisme de formation.
8 heures de formation sont validées par la DBF qui délivre une attestation à chaque participant.



Le numéro de déclaration d'activité de la Délégation à communiquer au **FIF-PL (Fonds d'Indemnités de Formation pour les Professions libérales)** est le : **11 99 50725 75** dans le cadre de la formation continue.

Il permet aux avocats d'obtenir le remboursement des frais de formation sur production d'une attestation de présence délivrée par la DBF et de la facture acquittée.

[Haut de page](#)



Manifestations

NOS MANIFESTATIONS



CONFERENCE A PARIS
Jeudi 12 octobre 2017
14h-18h

**LES QUESTIONS PREJUDICIELLES
A LA COUR DE JUSTICE :**
outil précieux pour le juge et l'avocat

**Maison du barreau
Auditorium
2, rue de Harlay
75001 Paris**

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire par mail uniquement : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

Cette formation est gratuite et validée au titre de la formation professionnelle des avocats



DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE
BRUXELLES
ENTRETIENS EUROPEENS

Dr droit douanier
évolutions, enjeux et opportunités
Vendredi 17 novembre 2017



Inscriptions et Informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1050 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



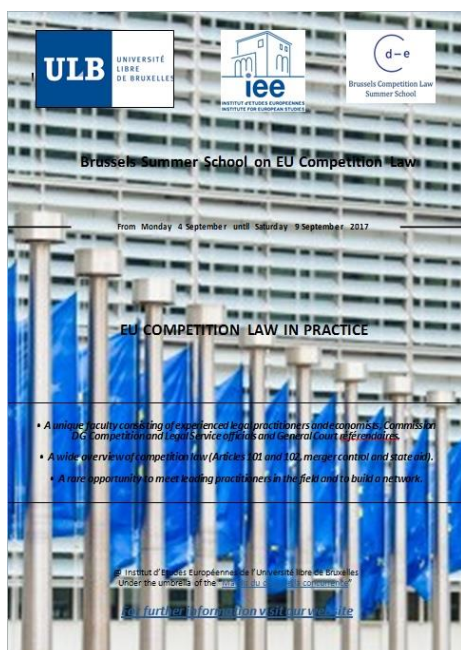
**ENTRETIENS EUROPEENS
A LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE
BRUXELLES**
Vendredi 17 novembre 2017

DROIT DOUANIER EUROPEEN :
Evolutions, enjeux et opportunités

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Pour vous inscrire par mail :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France : <http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/>

- **Vendredi 8 Décembre 2017 : Entretiens européens (Bruxelles) Les derniers développements du droit**



Brussels Summer School on EU Competition Law
From Monday 4 September until Saturday 9 September 2017

REGISTRATION

In order to register, please fill out the registration form available [HERE](#). The payment of the fees can only be made by bank transfer to the account of the Université libre de Bruxelles : BE 79 210-0429400-33, with the reference «IEE 4R-00K000018-Summerschool2017 and your full name.

CONTACT

M. Nicolas JONCHERAY - Researcher in EU LAW and Director of the Summer School
Centre for European Law
Institut d'Etudes Européennes - Université Libre de Bruxelles 39 av F. D. Roosevelt, 1050 Brussels, Belgium
Web: www.iee-ulb.eu

Phone: +32 (0) 4 76 48 36 48 // @:
nicolas.joncheray@ulb.ac.be

Programme en ligne : [ICI](#)

Objective of the Summer School

The Summer School has been carefully designed to provide participants with a comprehensive understanding of EU competition law as it is currently applied in practice.

The programme is organised under the umbrella of the Institute of European Studies (IEE) and of its competition law workshops “*Mardis du droit de la concurrence*”. The IEE, founded in 1964, has been at the forefront of the study of EU law for decades and will provide the ideal academic environment for the Summer School.

The setting of the Summer School in Brussels will create a unique environment that will allow participants in the programme to gain a deeper understanding of EU competition law. The classes are taught by experienced practitioners and officials of the Commission Directorate General for Competition and Legal Service and of the Court of Justice. The small size of the classes will allow for interactive exchanges with the faculty and the other students.

The structure of the Summer School

Each day will be dedicated to a specific area of EU competition law. It will start with an overview of the subject and its latest developments. The afternoon session will build upon the morning classes and address more specific issues. An evening keynote speech will close the day.

Students will have access to a dedicated intranet through which they will receive reading material in advance (case-law, legislation and articles) as well as the speaker’s slides.

Who should attend?

The Summer School is designed for lawyers, economists, public affairs consultants and civil servants who wish to acquire and consolidate an in-depth knowledge of EU competition law. It will provide the participants with a general overview of competition law as it is currently applied provided by experienced practitioners.

Chatham House Rules

In order to encourage openness, interactivity and the sharing of information, Chatham House Rules will be strictly applied throughout the Summer School.

Language

All lectures will be held in English.

Fees

Fees are:
2000€ for professionals;
1000€ for students.

These fees only include the participation to the Summer School. Housing and other expenses are at the participants' expense. Recommended hotels (with preferential rates) are available upon request.

Scholarships

The Summer School will award four scholarships. They include a full waiver of the fees based on motivation and income criteria.

Limited number of participants

Registration to the Summer School will take place on a first come, first served basis upon receipt of the payment of the fees. However, **the number of participants will be limited in order to ensure interactivity.**



vous convient à une **conférence sur**

« **Les relations d'affaires : quels nouveaux défis pour le contrat de distribution ?** »

Le 25 octobre de 15h00 à 18h30

A l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Salle 216, Centre Panthéon

12, Place du Panthéon - 75231 Paris cedex 05

Les contrats de distribution sont la clé de voûte du commerce international. La pratique des affaires a forgé des techniques de distribution qui s'adaptent parfaitement au contexte économique et à la complexité des opérations internationales.

Néanmoins, la réforme du droit des contrats intervenue par voie d'ordonnance le 10 février 2016 emporte avec elle des innovations importantes en droit commun des contrats français à l'égard des relations de longue durée. Comment alors assurer l'équilibre contractuel dans les réseaux de distribution ?

Les rapports de distribution, par leur internationalisation croissante, soulèvent de plus en plus de problèmes relevant du droit international privé qui engendrent interrogations et incertitudes. Par exemple, qu'il s'agisse du contentieux international extrêmement important en matière de rupture du contrat, ou de la protection de la marque sur le marché français et européen.

Cette conférence a pour but de discuter des questions sensibles et d'actualité relatives au contrat de distribution.

Cette formation est gratuite et validée au titre de la formation professionnelle des avocats

RSVP avant le 10 Octobre 2017 sur le lien suivant : <http://bit.ly/2tSTVtL>

Programme détaillé en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour plus d'informations veuillez contacter : dchaboud@alphalex.be

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce genre d'invitation de notre part veuillez cliquer [ici](#)

**LE CONCOURS
INTERNATIONAL
DE PLAIDOIRIES
POUR LES DROITS DE L'HOMME
AVOCATS**

Clôture des inscriptions :
3 NOVEMBRE 2017

Sélection des 10 finalistes :
DÉCEMBRE 2017

Finale du concours au Mémorial de Caen
28 JANVIER 2018

CAEN-NORMANDIE
Mémorial

**LE CONCOURS INTERNATIONAL DE PLAIDOIRIES
POUR LES DROITS DE L'HOMME**

INSCRIPTIONS AVANT LE 3 NOVEMBRE 2017

FINALE LE 28 JANVIER 2018

**LE MÉMORIAL DE CAEN DONNE LA PAROLE
AUX LYCÉENS, ÉLÈVES AVOCATS ET AVOCATS QUI
SOUHAITENT DÉFENDRE UN CAS DE VIOLATION DES
DROITS DE L'HOMME.**

Plus d'informations : cliquer [ICI](#)

[Haut de page](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité du droit de l'Union européenne et national de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@abogacia.es).

Equipe rédactionnelle :

Jean Jacques **FORRER**, Président,
Martin **SACLEUX**, Avocat au Barreau de Paris,
Ana **TREVOUX**, Avocat au Barreau de Madrid
Julien **JURET** et Marie **TRAQUINI**, Juristes
Camille **BESANCON**, et Emily **HUBER**, Elèves-avocats

Conception :

Valérie **HAUPERT**

*" J'ai toujours rêvé d'apprendre à faire des avions
avec tous ces papiers qui encombrent mon bureau.
Grâce à Strada lex Europe, j'ai enfin le temps pour ça."*

BASE DE DONNÉES DE DROIT EUROPÉEN
www.stradalex.eu


strada lex
EUROPE
Nul n'est censé ignorer Strada lex

© DELEGATION DES BARREUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N°812 – 31/08/2017
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu